

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 95.077

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 4 Juillet à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

28 Juin 1995

28 Juin 1995

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. CHABANEAU, DONZIER, MALBOIS, Mme LECOMTE-RULLIER, MM. LACOTTE, BUJARD, Mmes ISENDICK, BARRAUD-DUCHERON, MM. MONNARD, DINDINAUD, Mme MARTIN, MM. COASSIN, MUSSETTI, QUENTIN, BOURGEOIS, DENIS, CAU, POTENNEC, Mme PELTIER, M. CAMPAGNE, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. SIMONNET par M. BOURGEOIS
M. MERLE par M. CAMPAGNE
M. SABATHIER par M. Le Maire
M. GAVEN par M. HUGENDOBLER

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission d'Adjudication

L'article 279 du Code des marchés publics dispose que la Commission d'adjudication ou d'appel d'offres (suivant la procédure de marché retenue) est ainsi composée (pour les représentants du Conseil Municipal) dans les communes de 3 500 habitants et plus :

- le Maire, Président, ou son représentant

- cinq membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal.

L'élection des membres a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,
- Après élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

D E S I G N E

- au sein de la Commission d'Adjudication ou d'Appel d'Offres :

. Monsieur le Maire ou son représentant, Président

Membres titulaires :

1er titulaire : M. LE GUEUT
2ème titulaire : M. BENOIT
3ème titulaire : M. BOISNARD
4ème titulaire : M. MONNARD
5ème titulaire : MME PELTIER

Membres suppléants :

1er suppléant : M. DINDINAUD
2ème suppléant : M. MUSSETTI
3ème suppléant : M. SABATHIER
4ème suppléant : M. CHABANEAU
5ème suppléant : M. POTENNEC

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 Juillet 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS

